



Vent de Colère ! - FÉDÉRATION NATIONALE 18 avril 2016

Communiqué de presse

L'État sanctionné par le Conseil d'État !

Vent de Colère ! Fédération nationale se félicite de la décision du Conseil d'État du 15 avril 2016.

Le Conseil d'État vient, en effet, de prononcer une mesure de contrainte vis-à-vis du Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer. La Haute Juridiction condamne ainsi l'État à prendre les dispositions nécessaires pour exécuter l'arrêt qu'il avait rendu, voilà bientôt 2 ans, le 28 mai 2014.

Par cette décision du 28 mai 2014, le Conseil d'État avait annulé l'arrêté du Ministre de l'Environnement du 17 novembre 2008 qui fixait les conditions de rachat de l'électricité produite par les producteurs d'énergie éolienne.

Ces conditions de rachat présentaient par ailleurs des avantages «injustifiés» pour les bénéficiaires :

- puisqu'elles prévoyaient l'obligation d'achat de la production par EDF quelle que soit la demande,
- que le prix d'achat était fixé à 9 cts d'euros du Kwh après indexation et donc bien supérieur au prix du marché (2,55 cts d'euros en février 2016).

La Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) et la Cour des Comptes n'avaient pas manqué de dénoncer cet effet «d'aubaine» au profit des producteurs d'électricité éolienne.

Le Conseil d'État condamne le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer à prendre les mesures nécessaires pour que les producteurs d'énergie éolienne assument le paiement des intérêts qu'ils auraient dû verser s'ils avaient emprunté sur le marché les **2,3 Milliards d'euros** d'aide perçue illégalement au titre de l'arrêté du 17 novembre 2008.

L'État dispose de six mois pour assurer l'exécution de cette décision, sous réserve d'une astreinte de 10 000 euros par jour de retard.

Vent de Colère salue cette victoire et poursuit son action aux côtés de très nombreuses associations locales, pour stopper la politique expansionniste des lobbys éoliens.

Vent de colère combat cette politique qu'elle considère comme :

- ruineuse pour les consommateurs français qui voient les taxes et charges augmenter chaque année sur leurs factures d'électricité,
- sans effet sur les émissions de CO2, que ce soit en France ou dans les autres pays européens,
- destructrice de l'environnement rural et naturel du pays,
- source de nuisances pour la qualité de vie et parfois même la santé de centaines de milliers de riverains,
- destructrice de l'économie touristique et des patrimoines architecturaux.

Contact presse : contact@ventdecolere.org

Tél : 06 40 89 49 82

Ventdecolere.org

Facebook